

# ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

## RAPPORT DE GESTION 2014



**du Comité de Direction  
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois**

# **PREAVIS N°02 - 2015**

## **du Comité de direction**

### **AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE EST LAUSANNOIS**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2014.

## TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE .....	4
1. ORGANISATION .....	5
2. LES AUTORITES .....	7
2.1. Le Comité de direction - Législature 2011 – 2016 .....	7
2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2011 - 2016.....	9
2.3. Séances du Conseil intercommunal.....	10
3. RESUME DES COMPTES 2014 (Annexe 1) .....	10
3.1. Résultat d'exercice .....	10
3.2. Analyse des charges de fonctionnement .....	10
3.3. Analyse des revenus .....	11
3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques.....	12
3.5. Conclusions .....	12
4. DIRECTION.....	13
4.1. Ressources humaines .....	13
4.2. Personnel du service .....	14
5. DIVISION OPERATIONNELLE .....	16
5.1. Section Prévention Proximité .....	16
5.1.2 Unité prévention.....	18
5.2. Unité Radar (annexe 2).....	20
5.3. Section Police-secours (PS).....	24
5.4. Manifestations.....	27
5.5. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL .....	28
6. DIVISION SERVICES GENERAUX .....	32
6.1. Signalisation Routière (SR) .....	32
6.2. Unité Garde-parcs .....	33
7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE .....	34
7.1. Chancellerie.....	34
7.2. Réception.....	35
7.3. Police du commerce Ville de Pully .....	36
7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex) .....	37
8. BUREAU DES CONTROLES.....	37
8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4) .....	37
8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT) .....	37
8.3. Commission de police .....	39
8.4. Montants encaissés .....	39
8.5. Actions administratives.....	40
9. CONCLUSION.....	40

## GLOSSAIRE

### Abréviations      Explications

AO	Amende d'ordre
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
ETP	Emploi temps plein
EM	Etat-major
FOCO	Formation continue
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
PS	Police-Secours
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière

## 1. ORGANISATION

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

Dans cette optique, les Municipalités de la Ville de Pully et des communes de Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, ont opté pour la mise en place d'une police régionale en créant l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL). Cette entité juridique est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Dès cette date, la sécurité publique est assurée par une police communale à même de répondre aux critères de la LOPV dans le domaine de ses missions générales de police (MGP), à savoir :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

A l'instar des autres polices communales, notre organisation veille à développer en permanence sur son territoire opérationnel une " police de proximité " proche des autorités, des citoyens, des commerçants et associations en restant notamment à l'écoute de leurs attentes, dans le respect des bases légales. L'objectif est de maintenir, par une présence visible et dissuasive sur le terrain, un sentiment de sécurité maximum au sein de la population. Le travail en partenariat avec les différents acteurs de la sécurité, au sens large du terme, doit permettre de mettre en œuvre des dispositifs adaptés à l'évolution de la société et des délits commis.

A ces missions générales, le service est chargé d'assurer quelques tâches dites " optionnelles " pour le compte de l'une ou l'autre des communes membres de l'Association.

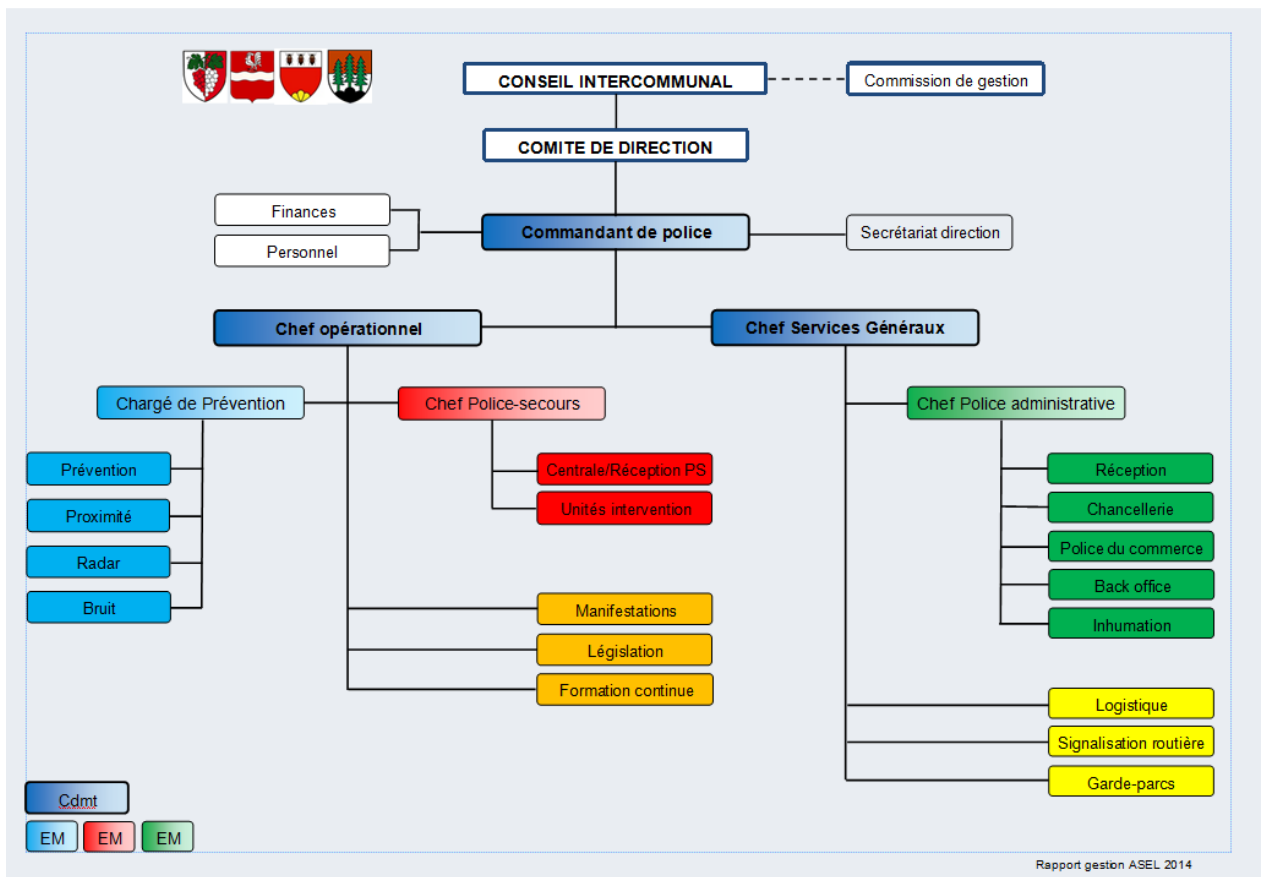
En résumé, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une police communale à même d'assurer les missions générales de police (urgence 117), les tâches d'une police de proximité, de prévention, de constat judiciaire, de circulation ainsi que d'une police administrative chargée notamment de la police du commerce et des inhumations.

Au niveau technique, le service est dirigé par un Commandant, chef de service, soutenu par un Etat-major, sous la direction d'une autorité politique : le Comité de direction, composé de 5 membres, issus des municipalités des communes partenaires. Un Conseil intercommunal, comprenant des élus des 4 communes membres, assume les responsabilités d'une autorité législative.

Le Comité de direction de l'Association de communes garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au Commandant de police.

De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, le Comité de direction garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

### 1. 1. Organigramme au 31.12.2014



## **2. LES AUTORITES**

### **2.1. Le Comité de direction - Législature 2011 – 2016**

#### **2.1.1. Message du Président :**

Au terme de ce troisième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois, on peut affirmer que le fonctionnement de notre organisation et du corps de police a atteint une forme de stabilité.

Sur le plan financier, on constate que les estimations de coût de fonctionnement de l'association, faites en 2010 sur la base des comptes 2009, sont respectées. Ces estimations prévoyaient une charge brute de 9.5 mios à l'horizon 2013-2014, lorsque l'association fonctionnerait à plein régime.

Les charges effectives de l'année 2014, d'un peu plus de 9.3 mios, sont donc pleinement conformes aux prévisions faites en 2010, même s'il est vrai que la progression de ce coût a été plus rapide qu'imaginé alors.

En termes d'effectif, nous respectons là aussi les prévisions, avec un total de 60.9 ETP au 31.12.2014. Partant d'un effectif total du corps de police de 46 ETP avant la création de l'association, la mise à niveau nécessaire était évaluée à 15 ETP, soit un total final de 61 ETP pour assumer les tâches transférées par le canton, notamment en matière judiciaire et pour les missions spécifiques de prévention et de proximité.

La nouvelle organisation policière sur le territoire de nos quatre communes a-t-elle fondamentalement changé les choses pour nos habitants ? Probablement pas dans leur quotidien et dans leur perception de la présence de la police.

Mais ce passage fut plus qu'un simple changement administratif, du moins pour les autorités politiques de nos communes, à défaut de l'être vraiment pour nos administrés. Car depuis 2012, ce n'est plus la Police municipale de Pully qui intervient hors de ses frontières communales, sur la base d'un accord entre Municipalités, mais bien un nouveau corps de police qui a vu le jour, Police Est Lausannois, dont la responsabilité et la direction politique est pleinement partagée entre quatre communes partenaires.

Une situation qui implique bien sûr, une délégation de compétence des Conseils communaux au Conseil intercommunal, organe délibérant de l'association.

Une telle délégation peut générer quelques sentiments de frustration, notamment au moment du vote du budget communal, dans lequel la participation aux tâches de sécurité publique ne tient plus qu'en une seule ligne, sur laquelle la discussion n'est plus possible.

Mais cette situation n'est pas propre à l'organisation policière, et ce constat peut s'étendre à tous les domaines de collaboration intercommunale.

Des collaborations devenues indispensables, rarement contestées sur le fond d'ailleurs, mais qui supposent une délégation d'une partie des prérogatives du Conseil communal à une autre instance, réalité souvent perçue localement comme une perte d'autonomie.

L'équilibre entre collaborations nécessaires et contrôle démocratique local restera donc certainement, dans les années à venir, un thème à prendre en considération.

## 2.1.2. Composition du CoDir en 2014



Gil Reichen  
Pully - Syndic

**Président du Comité de direction**



Sylvaire Coquil  
Savigny - Conseiller municipal

**Vice-président du Comité de direction**



Daniel Delaplace  
Belmont-sur-Lausanne - Conseiller Municipal

Membre du CODIR



Gérald Fontannaz  
Paudex - Conseiller municipal

Membre du CODIR



Martial Lambert  
Pully - Conseiller municipal

Membre du CODIR



## 2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2011 - 2016

Situation au 31.12.2014

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Chaubert	Jean-Philippe	Paudex
Vice-président	Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Secrétaire	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Scrutateur	Ben Hattar	Ariel	Pully
Scrutateur	Stehlin	Roland	Savigny

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Chevallaz	Jean-Marc	Pully
Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Freise	Alexandre	Pully
Hunziker	Ernest	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Pasche	Jean-Marc	Pully
Reichen	Serge	Paudex - Syndic
Renaudin	Christine	Pully
Schranz	Anne	Pully
Souyris	Marie-Alix	Belmont-sur-Lausanne
Thuillard	Jean-Philippe	Savigny - Syndic

Membres de la Commission de gestion :

Nom	Prénom	Commune politique
Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully

### **2.3. Séances du Conseil intercommunal**

Séance du 17 juin 2014 – salle de conférence du Forum de Savigny

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2014 – Rapport de gestion 2013.
- Préavis 2/2014 – Comptes de l'année 2013.
- Préavis 3/2014 – Crédit complémentaire pour le remplacement d'un véhicule de police.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1/2014 – Rapport de gestion 2013, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2/2014 – Comptes de l'année 2013, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 3/2014 – Crédit complémentaire pour le remplacement d'un véhicule de police, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 13 novembre 2014 – Grande salle de Belmont-sur-Lausanne

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 4/2014 – Budget 2015

Rapport de la commission :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 4/2014 – Budget 2015, adopté à la majorité (1 abstention) des membres présents.

## **3. RESUME DES COMPTES 2014 (ANNEXE 1)**

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

### **3.1. Résultat d'exercice**

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2014 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

### **3.2. Analyse des charges de fonctionnement**

Globalement, en 2014, les charges de fonctionnement ont été moins élevées de 3.2% par rapport au budget 2014 et plus élevées de 8.4% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2013.

### **3.2.1. Charges relatives aux autorités et personnel**

Les charges concernant les autorités et le personnel sont moins élevées de 3.3% par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2014 et supérieures de 8.8% par aux comptes 2013.

L'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 60.9 ETP. Par rapport aux comptes de l'année 2013, cela représente un effectif supérieur de l'équivalent de 2.2 ETP. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quitté l'Association ainsi que le montant inférieur aux prévisions concernant les mesures d'assainissement de la Caisse de pensions (CIP).

### **3.2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises**

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 10.2% par rapport à celles prévues au budget 2014 et inférieures de 5.4% par rapport aux comptes 2013.

## **3.3. Analyse des revenus**

En 2014, les revenus de fonctionnement ont été moins élevés de 2.8% par rapport aux prévisions du budget 2014 et supérieurs de 8.4% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2013.

### **3.3.1. Revenus du patrimoine**

Les recettes relatives aux revenus du patrimoine sont inférieures de 29.2% par rapport aux prévisions du budget 2014 et de 47.5% par rapport aux comptes de l'année 2013.

Cet écart s'explique essentiellement par une facturation relative aux redevances sur l'utilisation du domaine public.

### **3.3.2. Taxes, émoluments et produits des ventes**

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs de 29.6% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2014 et inférieurs de 11.8% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2013.

Cet écart important s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi que par des produits liés aux amendes (stationnement, circulation, SAT et radar mobile) plus importants que ce qui était prévu dans le budget 2014.

### **3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques**

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 9.5% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2014 et supérieurs de 16.4% par rapport aux comptes de l'année 2013.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 750'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2014 et supérieures d'environ CHF 1.0 mio par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2013.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Comptes 2014</b>	<b>Budget 2014</b>	<b>Ecart (en CHF)</b>	<b>Ecart (en %)</b>	<b>Coût par habitant</b>
Belmont-sur-Lausanne	502'654.60	488'013.00	14'641.60	3.0%	141.43
Paudex	212'898.29	232'242.00	-19'343.71	-8.3%	146.42
Pully	6'012'400.11	6'775'287.00	-762'886.89	-11.3%	341.65
Savigny	470'411.88	461'933.00	8'478.88	1.8%	142.38
<b>Total</b>	<b>7'198'364.88</b>	<b>7'957'475.00</b>	<b>-759'110.12</b>	<b>-9.5%</b>	<b>277.82</b>

### **3.5. Conclusions**

Le troisième exercice de l'Association " Sécurité Est Lausannois " se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires est nettement plus élevé que celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2013. Ce constat s'explique par le fait que l'Association Sécurité Est Lausannois a, dès l'année 2014, atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de direction.

Par conséquent, les ressources mises à disposition par le Conseil intercommunal et par les communes seront gérées de la façon la plus rigoureuse possible, tout en étant conscient que l'Association Sécurité Est Lausannois devra s'adapter aux évolutions à venir.

## 4. DIRECTION



Commandant Police Est Lausannois  
Chef de service  
Secrétaire du Comité de direction  
Maj Dan-Henri Weber

Il dirige le Service avec l'appui de son Etat-major et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du Comité de direction et de Président de la Commission de police, il a :

Participé notamment aux événements suivants :

- Association des Chefs des polices municipales vaudoises (ACPMV) comme membre du comité ;
- Bureau des commandants des polices communales vaudoises ;
- Direction opérationnelle élargie de la police vaudoise ;
- Membre de la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises
- Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
- GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- Séance de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
- Association des Chefs des polices des villes de Suisse (ACPVS) ;
- Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
- Groupe de travail SIGIP de la Ville de Pully
- Manifestations officielles publiques ;
- Information des autorités et de la population par le biais de communiqués, d'avis, d'articles de presse dans les domaines de la prévention, de la sécurité publique et de la circulation.

### 4.1. Ressources humaines

L'Association a mandaté le Service du personnel de la Ville de Pully pour la gestion des ressources humaines pour l'appui notamment au recrutement du personnel, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Ainsi les collaborateurs ont pu participer à la soirée du personnel, au Noël des enfants ainsi qu'à la journée JOM (Journée Oser tous les Métiers). Plusieurs personnes ont également pu bénéficier des formations proposées par la Ville (gestion des conflits, cours sur le recrutement, organiser sa retraite, etc..).

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et des "massages assis".

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est toujours avec plaisir que dans le cadre de leur tournus sur 3 ans, l'ASEL accueille durant 6 mois, un jeune pour lui permettre de découvrir le monde de la police. Ce sont donc 3 jeunes apprentis qui ont pu profiter de cette opportunité durant l'année écoulée.

## **4.2. Personnel du service**

En avril 2014, le service de Police a été endeuillé par le décès accidentel du sgtm Karim Berset, responsable radar au sein de l'organisation, alors qu'il rentrait à son domicile au guidon de son scooter. Le personnel intervenant a pu bénéficier d'un appui donné par un spécialiste en débriefing. La collaboration avec les collègues de la Police cantonale a été exemplaire.

### **4.2.1. Départs**

- le 15 avril 2014, décès accidentel du sgtm Karim Berset
- le 31 mai 2014, agent Sébastien Jayet
- le 30 juin 2014, M. Stéphane Tschamper
- le 30 juin 2014, assistante sécurité publique Sandra Cresta

### **4.2.2. Aspirants nouvellement brevetés nommés agents :**

(au terme d'une année d'école à l'Académie de police de Savatan)

Au 1<sup>er</sup> mars 2014 :

- Aspirant Ivan Petrovic

Au 1<sup>er</sup> août 2014 :

- Aspirant Tiago Teles,

### **4.2.3. Engagements de collaborateurs en cours d'année**

- le 1<sup>er</sup> janvier 2014, assistant sécurité publique Didier Zürcher
- le 1<sup>er</sup> janvier 2014, agent David Goumaz
- le 1<sup>er</sup> janvier 2014, appointé Jean-Philippe Deschenaux
- le 1<sup>er</sup> mars 2014, aspirante Christèle Rey
- le 1<sup>er</sup> mars 2014, aspirant Stéphane Foetisch
- le 12 mai 2014, assistant sécurité publique Emmanuel Solioz
- le 1<sup>er</sup> août 2014, adjudant Christophe Aeby
- le 1<sup>er</sup> août 2014, sergent Fabien Jaccard
- le 1<sup>er</sup> septembre 2014, sergent Stéphane Bertogliati

### **4.2.4. Promotions**

Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- Le caporal Jean-Philippe Cruchon promu au grade de sergent ;
- L'appointé Ludovic Fragnière promu au grade de sergent ;
- L'appointé Jacky Duvoisin promu au grade de caporal ;

- L'appointé Hervé Fromageat promu au grade de caporal ;
- L'agent Alexandre Taverney promu à la distinction d'appointé

Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

- Le sergent Pierre-Alain Morier promu au grade de sergent-major ;
- L'agent Eddy Michel promu à la distinction d'appointé

#### **4.2.5. Effectif du Service de police**

L'effectif du Service de police se présente comme suit au 31 décembre 2014 :

1 commandant, chef de service	4 appointés
2 officiers,	9 agents
3 adjudants	2 aspirants
9 sergents-majors	6,4 Assistants Sécurité Publique (ASP)
11 sergents	9 employés civils
4 caporaux	

Soit 60.4 employés (budget 2014 : 60,9 ETP) répartis comme suit :

- 43 policiers assermentés (43 au budget 2014)
- 2 aspirants (2)
- 6,4 ASP (6,4)
- 9 employés civils (9,5)

#### **4.2.6. Formation continue**

Quelque 242 jours ont été consacrés par l'ensemble du personnel à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Cours pour l'obtention du Brevet fédéral de policier (différents modules)
- Cours JEP Graphite
- Cours de cadres ENDURO
- Cours de gestion des conflits
- Cours de prévention scolaire
- Cours de cadres ISP – CC1
- Cours de cadres ISP – CC4
- Cours de prévention routière
- Cours de formation au radar
- Cours moniteurs de tir
- Cours de tir pistolet et mitraillette HK
- Cours d'exercices tactiques TTI
- Cours VAPKO (champignons)
- Cours entraînement conducteur chien
- Préparation à la retraite
- SINAP
- Formation permanente LCR
- Cours CEP
- Cours relations humaines
- Cyclistes

## 5. DIVISION OPERATIONNELLE



Chef opérationnel  
Remplaçant du Commandant  
Cap Jean-Claude Mangili

Il dirige la division opérationnelle, laquelle englobe la centrale téléphonique et la réception de Police-secours ainsi que les entités chargées d'assurer les Missions Générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme.

Outre sa fonction de Chef opérationnel et de Vice-Président de la Commission de police, dont il a présidé les séances en 2014, il a

participé notamment aux événements suivants :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie.
- GT canton-communes – Collège Ressources Humaines.
- GT canton-communes – Collège Recrutement.
- Séances de coordination judiciaire/circulation avec la Police cantonale et les polices communales.

### 5.1. Section Prévention Proximité



Chargé de prévention  
Adj Christophe Aeby

Nouvellement constituée en septembre 2014, la section Prévention Proximité a pour missions, notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité; et si possible proposer des solutions durables;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations;
- Tenir des stands d'information de prévention;
- Enseigner la prévention routière dans les établissements scolaires;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre);
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers).

Par leur présence maximum sur le terrain et la connaissance des lieux, les agents de proximité, tous expérimentés, apportent un sentiment de sécurité auprès de la population et se tiennent à disposition pour proposer des solutions permanentes à des problèmes récurrents qui pourraient leur être soumis par les Autorités, citoyens, commerçants ou associations, ceci en application du concept de la Police de proximité.



Pour rappel :

" La Police de proximité est un concept qui regroupe **l'ensemble des moyens de police** déployés sur un territoire défini et affecté prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle doit contribuer à **améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers** en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. La Police de proximité doit **privilégier** en permanence un renforcement des **liens de qualité entre la population et sa police** en favorisant une meilleure connaissance de ses activités. Pour cela, elle doit aller au-devant des citoyens et communiquer.

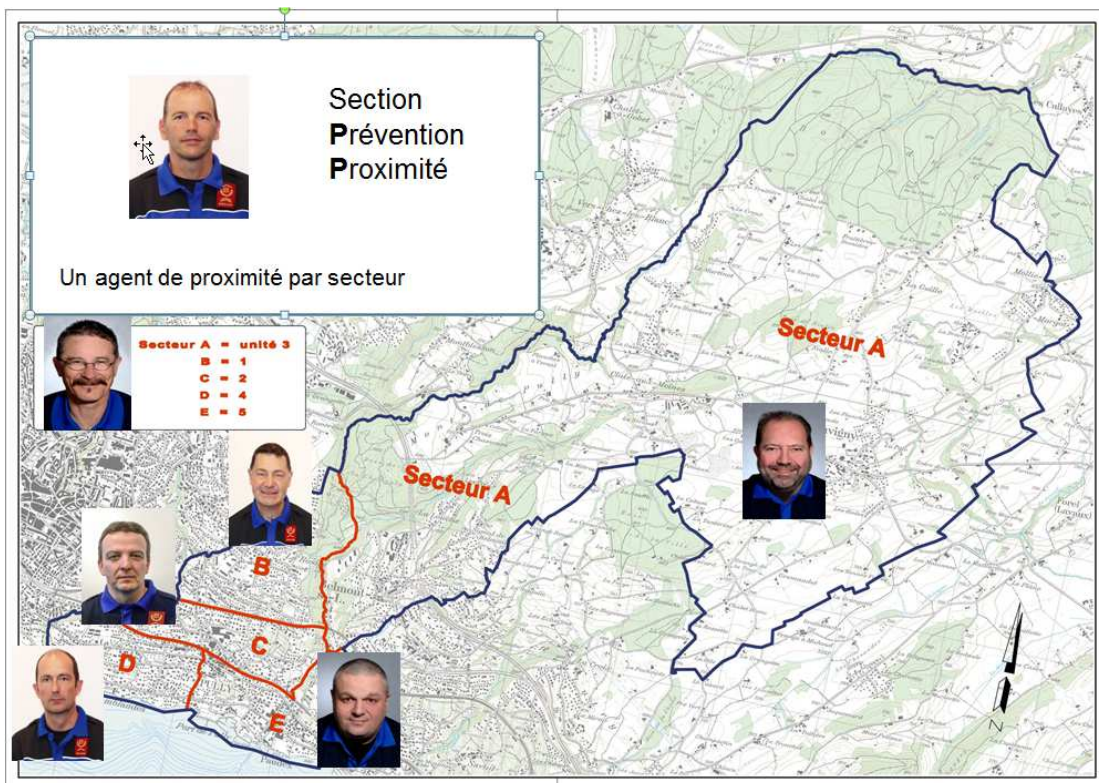
Une Police de proximité ne doit pas simplement répondre aux appels d'urgence et traiter les infractions au coup par coup. Elle doit être capable d'analyser les problèmes récurrents et d'apporter, seule ou en collaboration avec les partenaires, des solutions durables aux problèmes. Au contraire d'une approche réactive, **elle privilégiera une approche préventive.**

La Police de proximité va chercher à connaître les priorités et les attentes de la population, par quartier, pour orienter ses actions. **Le travail en partenariat** avec d'autres instances (sécuritaires, sociales, scolaires) doit lui permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe " cible " (jeunes, 3ème âge, associations, entreprises, etc.). Consciente qu'un problème ne sera pas perçu de la même manière par l'ensemble des citoyens, la Police de proximité doit être à même de **s'adapter en permanence aux situations locales.**

*Pour pouvoir agir de la sorte, la Police doit connaître ses Autorités et sa population. Elle doit être capable de communiquer, **d'agir par la persuasion** plutôt que par la force. "*

### 5.1.1 Unité Proximité

Pour garantir les contacts avec la population, le territoire opérationnel a été divisé en 5 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité qui fait le lien entre les Autorités, la population et le commandement de Police Est Lausannois.



Durant l'année 2014, c'est une quarantaine de problèmes récurrents qui ont été traités dans des domaines pouvant concerner les incivilités, la circulation, les stupéfiants, le code rural, les nuisances, etc.

A la demande et en collaboration avec les organisateurs de manifestations, le service s'est rendu plusieurs fois sur les sites d'événements pour contrôler le taux de décibels, évitant ainsi que les nuisances ne perturbent les voisins proches.

### **5.1.2 Unité prévention**

En 2014, les spécialistes de la Prévention routière ont visité 67 classes enfantines et primaires (cycle 1<sup>ère</sup> à 6<sup>ème</sup> année Harnos) de l'arrondissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont et quelques classes de Savigny, représentant 1'344 écoliers. 39 classes ont été rencontrées sur Pully, 4 sur Paudex et enfin 12 sur Belmont et Savigny. Ce sont essentiellement les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée (notamment aux passages pour piétons) qui ont été enseignées.

Par ailleurs, les collaborateurs de Police Est Lausannois ont participé activement aux campagnes de prévention (routières et judiciaires) planifiées par le " GT Prévention coordonnée ", lequel regroupe tous les responsables de prévention de la Police cantonale et des polices communales vaudoises, en allant notamment au contact des citoyens et automobilistes pour leur rappeler leurs obligations personnelles dans le domaine de la prévention.

Ci-après quelques actions de prévention effectuées en 2014 :





**Visibilité des vêtements**

Vêtement sombre		25 mètres	
Vêtement clair		40 mètres	
Vêtement réfléchissant		140 mètres	

A 50 km/h, il faut 30 m. pour s'arrêter dans de bonnes conditions

Prévention Le canton de Vaud Police cantonale vaudoise

**Ne laissez pas vos valeurs sans surveillance !  
Don't leave your personal belongings unattended !**

**Videz votre véhicule !  
Ensure that your vehicle  
is empty !**

**Soyez attentifs, ne vous laissez pas distraire !  
Be alert, don't get distracted  
by strangers !**

**votrepolice.ch**  
urgences 117

**CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE**

Vous travaillez **ENCORE** ils travaillent **DÉJÀ...**

- Simulez une **PRÉSENCE** !
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE** !
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au 117 !

Votre Police

**votrepolice.ch**  
urgences 117

**Prévention contre les cambriolages**  
Protection des portes d'entrée

Les cambrioleurs repèrent les serrures dont le cylindre dépasse de la porte comme sur l'image de gauche.

Au moyen d'un outil, ils cassent très rapidement et sans difficulté le cylindre.

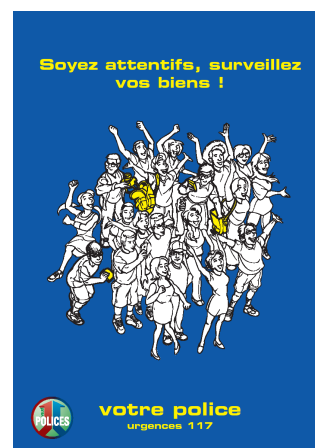
**Conseil:**

Posez une rosace de sécurité ou une serrure complète de sécurité comme illustré !  
Ce dispositif doit être fixé de l'intérieur.

**votre police**  
urgences 117

**Mettez vos valeurs à l'abri !**

**votre police**  
urgences 117



## **5.2. Unité Radar (annexe 5)**

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelé " visispeed ".

Ces appareils préventifs ont été placés essentiellement dans les zones 30 km/h, sur les trajets empruntés par les écoliers et sur les artères à vitesses élevées. Ces engins ont été installés près de 300 jours. Les données récoltées par le plus récent permettent de donner des indications sur le comportement des usagers, notamment au sujet de la vitesse (minimum, moyenne et maximum) de même que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère où il est déposé.

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile. Des critères légaux très stricts basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions pour déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.

Une convention a été signée entre le Comité de direction et son homologue de Sécurité Lavaux afin de permettre aux corps de police respectifs d'échanger leurs appareils de contrôle, Police-Lavaux disposant d'un appareil radar portable (Trucam) pouvant être utilisé dans d'autres conditions (présence d'obstacles) notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Suite au décès accidentel du responsable radar, l'appareil mobile a été opérationnel 8 mois. Malgré les nombreuses actions préventives (pose du Visispeed), le taux de véhicules en infraction, sur certaines artères, est encore supérieur à la moyenne (5 %).



### 5.2.1. Radar mobile Pully

• nombre de contrôles	199	(2013 : 248)
• nombre de véhicules recensés	105'841	(186'780)
• nombre de véhicules en infraction	4'079	(5'610)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h	61	(73)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	5	(11)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	3,85	(3,00)
- zones 30 km/h (%)	10,93	(8,87)
- routes 50 km/h (%)	2,52	(2,54)
- routes 60 km/h (%)	9,16	(-)
- routes 80 km/h (%)	0,59	(0,71)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2013)
Alpes, avenue des	9	1'162	167	14.37 (13,24)
Avenir, avenue de l'	5	440	43	9.77 (4,9)
Beau Soleil, chemin de	2	36	0	/ (/)
Bellevue, avenue de	5	370	31	8.37 (3,64)
Bruyère, chemin de la	2	78	9	11.53 (13,99)
C.-F. Ramuz, avenue	10	7'232	50	0.69 (1,12)
Chamblandes, chemin de	5	291	18	6.18 (9,32)
Carvalho, chemin de	1	52	0	/ (1,99)
Cerisiers, avenue des	2	440	27	6.13 (/)
Chantemerle, chemin de	2	38	6	16.16
Château-Sec, chemin du	10	3'814	592	15.52 (10,59)
Clair-Matin, chemin de	2	77	3	3.89 (1,22)
Collèges, avenue des	4	235	4	1.70 (0,73)
Daillettes, chemin des	2	12	0	/ (2,44)
Fau-blanc, chemin du	5	1'419	94	6.62 (4,59)
Fontanettaz, chemin de	2	51	0	/ (6,25)
Forêt, boulevard de	12	6'680	138	2.06 (2,55)
Général Guisan, avenue	21	43'792	1'317	3.00 (3,34)
Jean Pavillard	1	251	0	/ (0,22)
Joliette, chemin de	1	14	0	/ (0,63)
Lavaux, avenue de	10	8'911	163	1.82 (1,93)
Liaudoz, chemin du	1	6	0	/ (-)
Oisillons, chemin des	2	36	0	/ (/)
Oron, route d' (60)	5	5'344	490	9.16
Oron, route d' (80)	7	8'183	49	0.59 (0,67)

Osches, chemin des	13	3'096	375	12.11 (11,11)
Peupliers, avenue des	5	438	28	6.39 (/)
Plateires, chemin des	2	78	0	/(1,91)
Préau, chemin du	3	261	8	3.06 (3,54)
Rennier, chemin de	7	3'226	212	6.57 (10)
Roches, chemin des	3	892	7	0.78 (1,98)
Rochettaz, avenue de	10	3'881	60	1.54 (2,27)
Rosiaz, avenue de la	1	204	0	/(0,13)
Samson Reymondin, avenue	1	746	0	/(0,15)
Senalèche, avenue de	4	129	17	13.17 (6,81)
Somais, chemin de	4	932	60	6.43 (8,10)
Source, chemin de la	5	534	69	12.92 (14,43)
Tilleuls, chemin des	1	68	0	/(0,33)
Vallon, chemin du	1	4	0	/(-)
Vevey, route de	1	864	15	1.73 (0,50)
Vignes, chemin des	5	323	20	6.19 (/)
Villardin, avenue de	3	1'134	5	0.44 (0,25)
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>105'805</b>	<b>4'079</b>	<b>3.85 (3,00)</b>

### 5.2.2. Radar mobile Paudex

• nombre de contrôles	41	(2013 : 42)
• nombre de véhicules recensés	52'478	(55'818)
• nombre de véhicules en infraction	3'156	(5'439)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	38	(59)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	4	(12)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	6.01	(9,74)
- zones 30 km/h (%)	6.25	(15,51)
- routes 50 km/h (%)	6.01	(9,68)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2013)
Bordinette, route de la	1	33	1	3.03 (-)
Grangette, chemin de la	5	239	16	6.69 (15,51)
Lac, route du	21	35'668	2'737	7.67 (10,99)
Simplon, route du	14	16'538	402	2.43 (2,92)
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>52'478</b>	<b>3'156</b>	<b>6.01 (9,74)</b>

### 5.2.3. Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

• nombre de contrôles	40	(2013 : 50)
• nombre de véhicules recensés	11'506	(13'799)
• nombre de véhicules en infraction	968	(1'239)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	10	(24)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	2	(5)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	8,41	(8,98)
- zones 30 km/h (%)	12,15	(11,20)
- routes 50 km/h (%)	8,24	(8,51)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2013)
Arnier, route d'	2	240	22	9.15 (12,37)
Chaffeises, route des	13	4'475	430	9.60 (10,96)
Courtillet, chemin du	3	86	16	18.60 (13,89)
Crau-au-Fer, chemin du	2	26	0	/ (1,00)
Ecaravez, chemin des	2	28	0	/ (2,0)
La Louche, chemin de	1	76	19	25 (-)
Léchire, chemin de la	2	46	4	8.69 (7,58)
Monts-de-Lavaux, route des	14	6'529	477	7.30 (8,28)
Villars, chemin de	1	0	0	/ (4,0)
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>11'506</b>	<b>968</b>	<b>8.41 (8,98)</b>

### 5.2.4. Radar mobile Savigny

• nombre de contrôles	54	(2013 : 41)
• nombre de véhicules recensés	26'108	(20'927)
• nombre de véhicules en infraction	1'011	(1'314)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	47	(86)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	8	(11)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	3,87	(6,28)
- routes 50 km/h (%)	10,24	(14,52)
- routes 60 km/h (%)	1,47	(1,93)
- routes 80 km/h (%)	0,92	(1,01)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2013)
Chexbres, route	2	619	90	16.48 (0,00)
Claie-aux-Moines, route de (60)	1	876	7	0.79 (-)
Claie-aux-Moines, route de (80)	8	6'953	72	1.03 (0,17)
Cullayes, route des (50)	1	66	3	4.54 (-)
Lutry, route de (50 km/h)	9	3'719	480	12.90 (15,59)
Lutry, route de (80 km/h)	7	2'571	19	0.73 (1,59)
Miguettes, route des	2	394	24	6.09 (-)
Mollie-Margot, route de (50 km/h)	8	1'623	123	7.57 (0,97)
Mollie-Margot, route de (80 km/h)	4	1'273	9	0.70 (1,43)
Oron, route de (50)	2	1'514	93	6.14 (-)
Oron, route de (80)	3	1'943	18	0.92 (-)
Vers-chez-les-Blanc, route de	7	4'557	73	1.60 (1,93)
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>26'108</b>	<b>1'011</b>	<b>3.87 (6,28)</b>

### **5.3. Section Police-secours (PS)**



Chef Police-secours  
Remplaçant du Chef opérationnel  
Adjudant Stéphan Herbez

#### **5.3.1. Centrale téléphonique – Réception PS**

Durant l'année écoulée, la centrale téléphonique de Police-secours a réceptionné quelque 20'000 appels provenant notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour des interventions urgentes 117 ayant lieu sur le territoire opérationnel respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

Quelque 9'000 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte.

#### **5.3.2. Unités d'intervention Police-secours**

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes " 117 ", les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.



### 5.3.2.1. Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
<b>Interventions/sollicitations</b>	<b>4'832</b> (2013 : 4'563)				
<b>Plaintes enregistrées</b>	<b>1'008</b> (2013 : 1'074)				
<b>Arrestations</b>	<b>68</b> (2013 : 84)				
<b>Amendes d'ordre</b>	<b>4'638</b> (2013 : 3'366)				
<b>Fichets conseils, avertissements écrits</b>	<b>1'223</b> (2013 : 1'023)				
<b>Rapports de dénonciation à :</b> (circulation, vitesse, polcom, etc)					
• Commission de police	<b>1'042</b> (2013 : 1'414)				
• Préfecture	<b>660</b> (2013 : 802)	458 (497)	91 (129)	23 (36)	88 (140)
• Ministère public / Trib. Mineurs	<b>309</b> (2013 : 235)	240 (160)	27 (29)	12 (15)	30 (31)
<b>Accidents de circulation</b> (avec et sans constat)	<b>244</b> (2013 : 250)	179 (178)	20 (16)	16 (25)	29 (30)
<b>Ivresses au volant</b>	<b>167</b> (2013 : 183)	132 (141)	15 (20)	6 (6)	14 (16)
<b>Conduite sous retrait ou sans permis</b>	<b>62</b> (2013 : 40)				
<b>Dénonciations fautes de circulation LCR</b>	<b>436</b> (2013 : 338)				
<b>Rapports de renseignements</b>	<b>601</b> (2013 : 1'139)				
<b>Exécution mandats et notifications diverses</b>	<b>1'781</b> (2013 : 1'850)				
<b>Actions proactives :</b>					
• Présences près des écoles	<b>1'946</b> (2013 : 2013)	1'360	207	157	222
• Contrôles circulation	<b>2'818</b> (2013 : 2'915)	1'859	278	247	434
• Patrouilles et actions préventives	<b>27'049</b> 19'000 heures	16'747	3'089	3'358	3'855

### **5.3.2.2. Personnes dénoncées en Préfecture**

Accidents de la circulation	65	(2013 : 82)
Ivresses non qualifiées (entre 0.5 0/00 et 0.79 0/00)	81	(71)
Excès de vitesse	195	(242)
Infractions LCR	436	(361)
<b>Total</b>	<b>777</b>	<b>(756)</b>

### **5.3.2.3. Personnes déferées au Ministère public ou au Tribunal des Mineurs**

Accidents de la circulation	33	(19)
Ivresses qualifiées (+ 0.8 0/00)	86	(112)
Excès de vitesse	23	(39)
Infractions LCR	77	(44)
Infractions LEtr	74	(68)
Loi fédérale sur les stupéfiants (81 AO)	94	(114)
<b>Total</b>	<b>387</b>	<b>(396)</b>

### **5.3.2.4. Privation de liberté**

Pour ivresses, scandale et autres infractions	40	(2013 : 16)
Personnes remises à d'autres instances (Magistrats, Police cantonale, etc ...)	68	(84)
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>(100)</b>

### **5.3.2.5. Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants**

(constatées par Police Est Lausannois)

Adultes	143	(2013 : 92)
Mineurs	32	(22)
Genre de marchandise saisie		
Haschisch – marijuana – cannabis	662.07 gr.	(359.50 gr.)
Héroïne	4.65 gr.	( --- )
Cocaïne	17.95 gr.	(3.60 gr.)
MDMA	0.9 gr.	( --- )
Champignons hallucinogènes	2.10 gr.	(12,10 gr.)

### **5.3.2.6. Véhicules trouvés ou volés**

<b>Véhicules/plaques trouvés</b>	<b>46</b>	<b>(2013 : 47)</b>
- cycles/cyclomoteurs	25	(4)
- motocycles	3	(4)
- pocket-bike	1	(1)
- plaques	17	(38)
<b>Véhicules annoncés volés</b>	<b>56</b>	<b>(48)</b>

### **5.3.2.7. Accidents de circulation**

Le Service de police a enregistré 244 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. Ils se répartissent comme suit :

- 73 avec dommages matériels
- 26 avec lésions corporelles
- 145 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

#### **Nature des accidents :**

Avec dégâts matériels	37	(2013 : 46)
Avec dégâts matériels et fuite	28	(42)
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments	6	(12)
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments et fuite	1	(0)
Avec dégâts matériels et consommation de stupéfiants	1	(4)
Avec blessés	22	(23)
Avec blessés et fuite	1	(1)
Avec blessés et ivresse ou surmenage	2	(1)
Mortel	1	(0)
Arrangements à l'amiable	145	(121)
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>(250)</b>

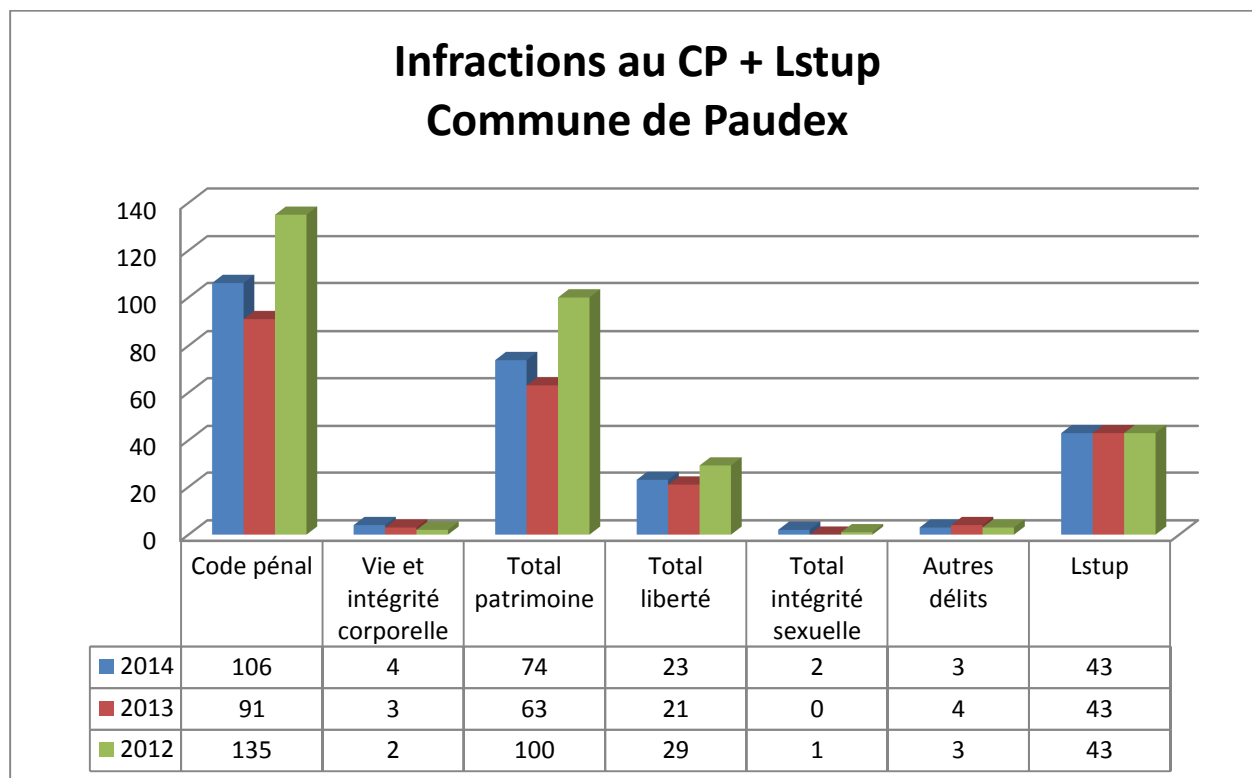
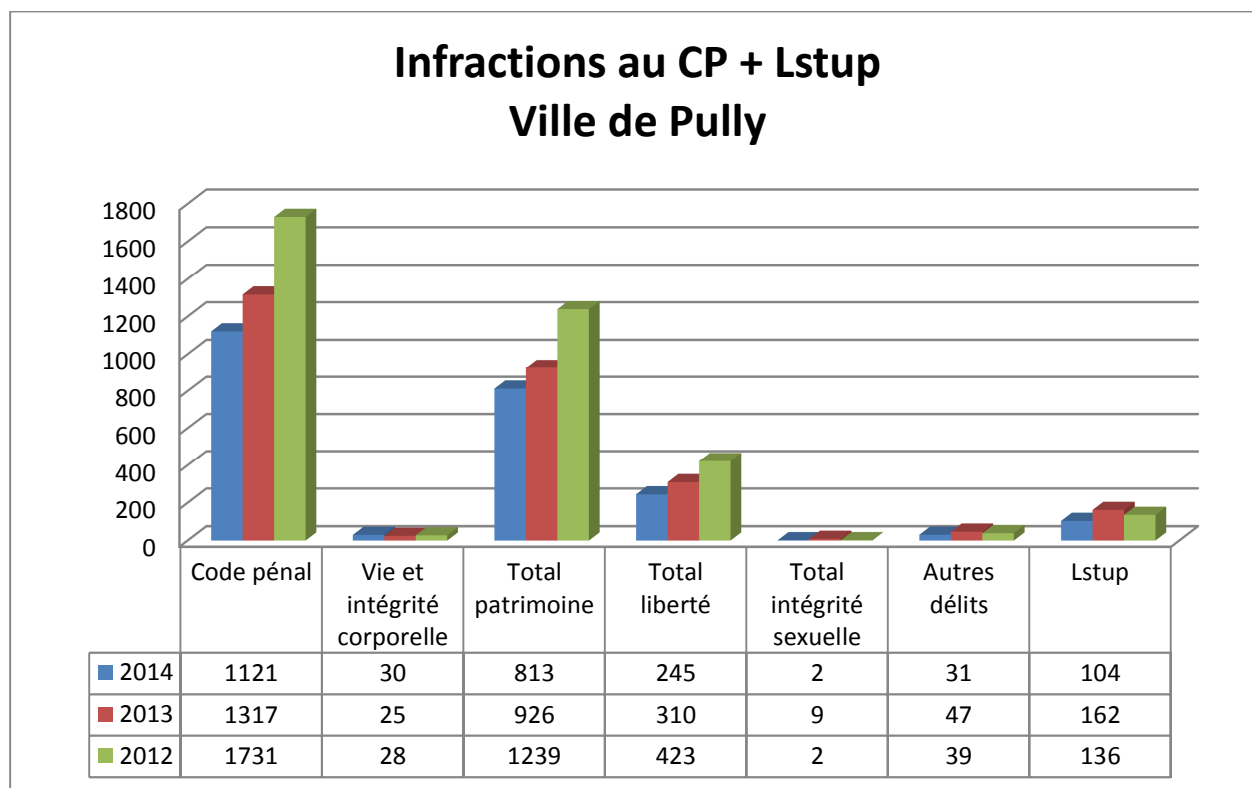
Voir tableaux annexés en fin de rapport

### **5.4. Manifestations**

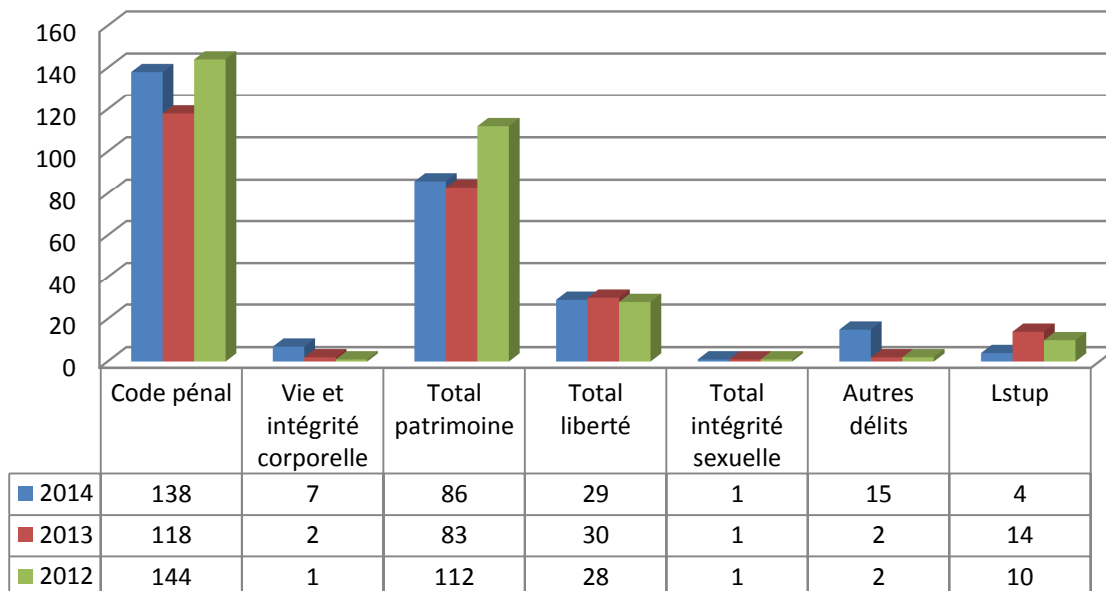
Police Est Lausannois a assuré un service d'ordre ou de circulation à l'occasion de 125 manifestations sportives, culturelles, musicales ou pour des expositions, réceptions, assemblées et services funèbres notamment.

### 5.5. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL

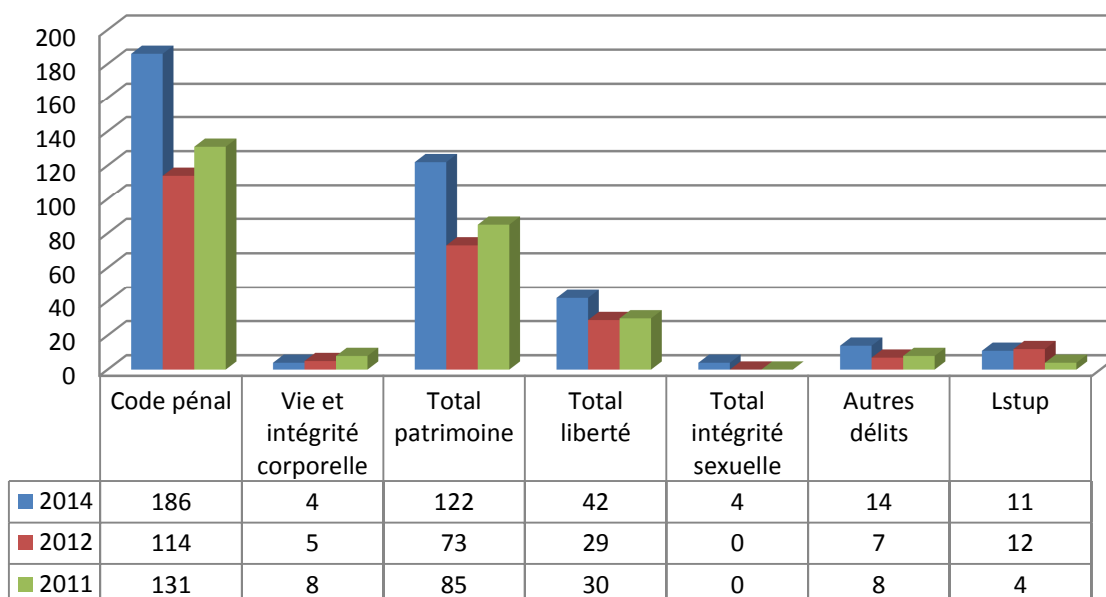
Affaires traitées par la Police cantonale vaudoise + Police Est Lausannois  
(source : Office fédéral des statistiques - OFS)



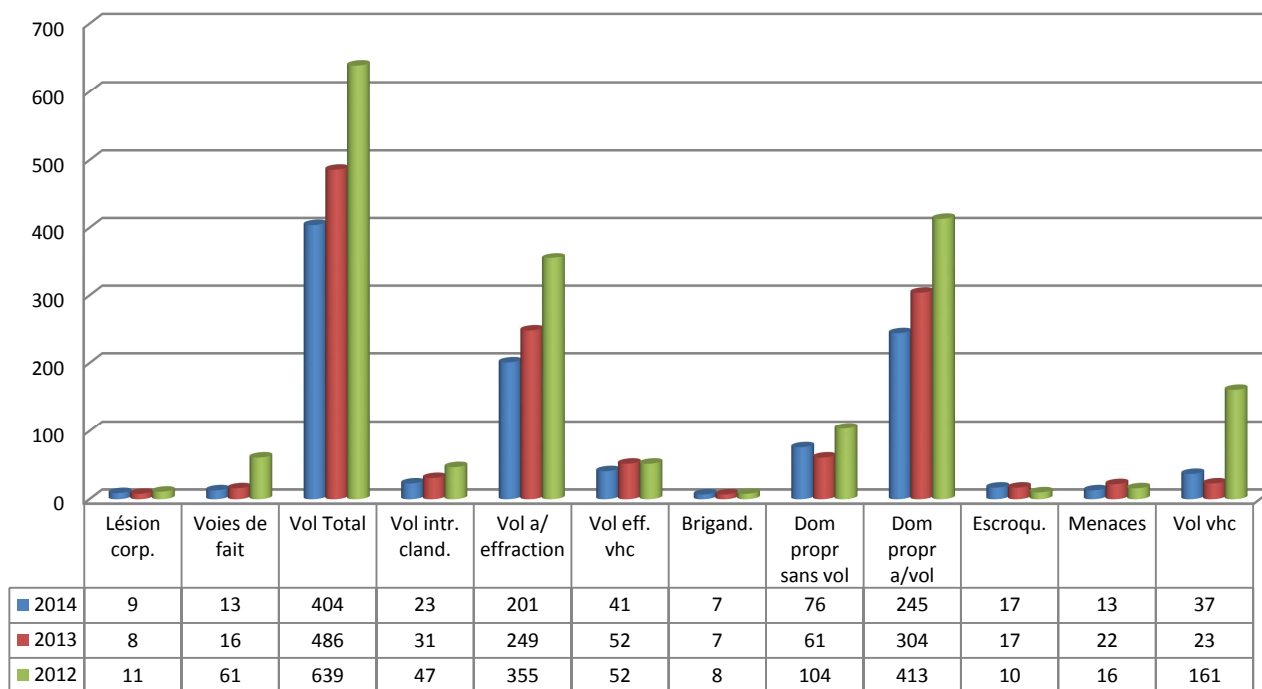
## Infractions au CP + Lstup Commune de Belmont s/Lsne



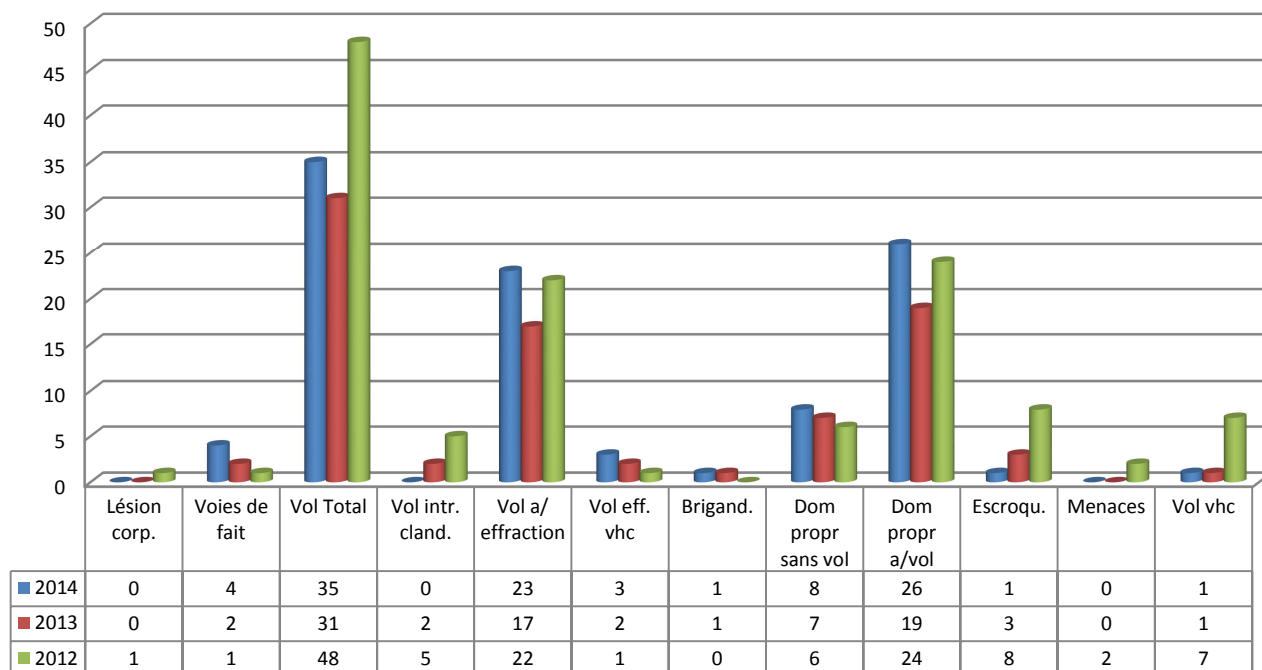
## Infractions au CP + Lstup Commune de Savigny



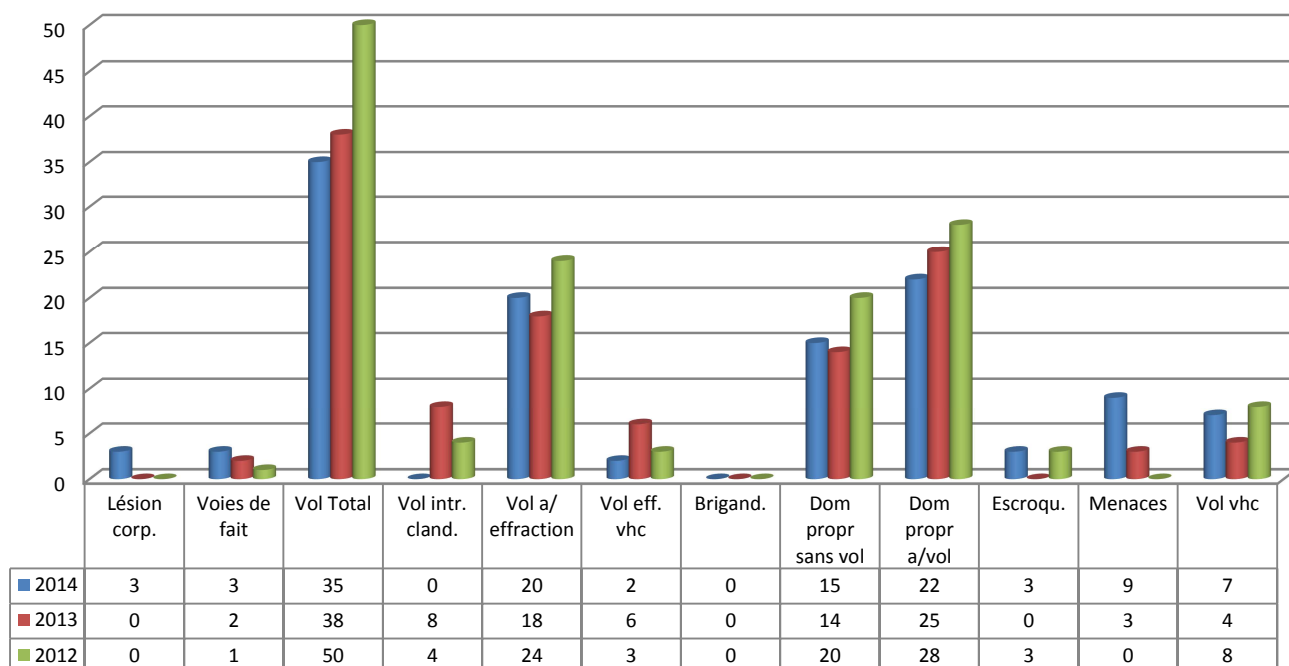
### Nature des infractions Ville de Pully



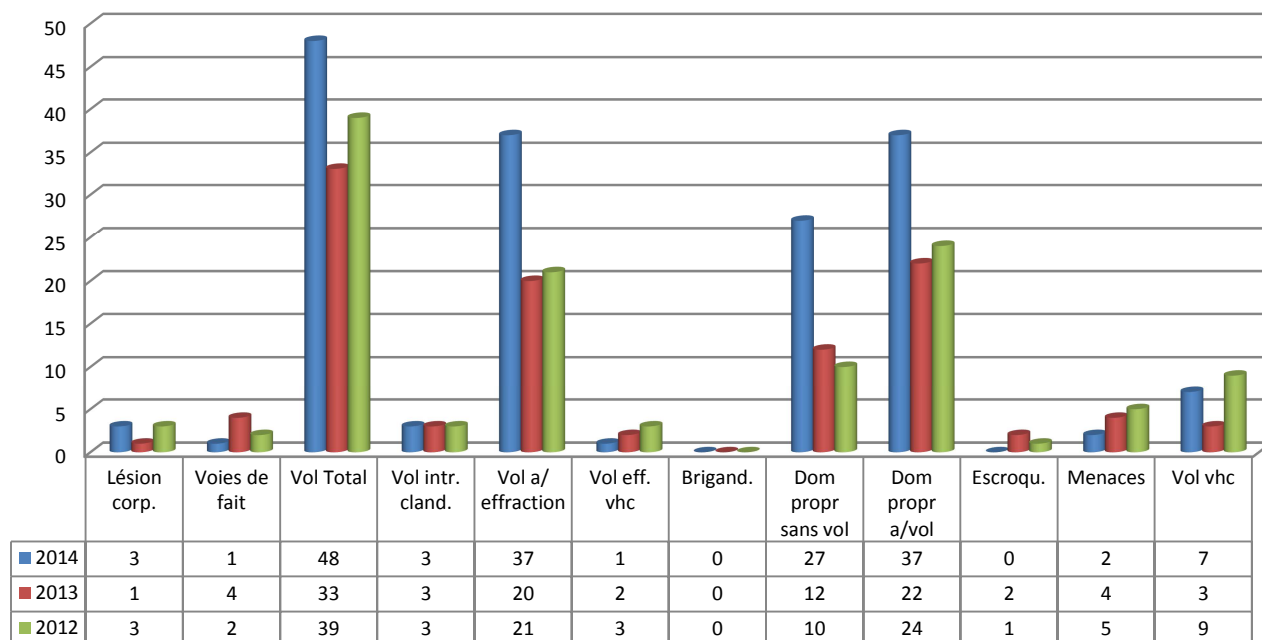
### Nature des infractions Commune de Paudex



## Nature des infractions Commune de Belmont s/Lsne



## Nature des infractions Commune de Savigny



## 6. DIVISION SERVICES GENERAUX



Chef des Services généraux  
Lieutenant Christian Baeriswyl

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique " police " est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

### **6.1. Signalisation Routière (SR)**

L'unité SR, composée de quatre hommes, a pour tâches notamment de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers ;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc.) ;
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière ;
- appuyer les responsables des Services d'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules des services ;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière.

Durant l'année 2014, l'unité SR a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses et a réalisé du marquage routier sur les 4 communes dans le cadre de la remise en état des routes suite à des travaux. Le personnel de la SR a été particulièrement sollicité dans le cadre des nombreux chantiers ouverts sur la commune de Pully. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux de la Ville de Pully.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à 250 réunions de travail et de chantiers.

A 50 reprises, l'unité SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

759 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville.

27 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully.

Courant 2014, l'Unité SR a été appelée à collaborer notamment pour les principales manifestations suivantes : Pully For Noise, Pully-Québec, 20 km de Lausanne, Marathon



de Lausanne, Fête du sauvetage, 1<sup>er</sup> août à Pully, Triathlon de Lausanne, Course à Travers Pully, Schubertiades.

210 personnes ou entreprises ont sollicité une réservation de place(s) de parc sur le domaine public pour des livraisons, déménagements, chantiers, manifestations, etc, générant la pose de signalisation.

### **6.1.1. Peinture utilisée (en kg)**

C'est l'équivalent de 1'985 kg de peinture et 200 litres de diluant qui ont été utilisés pour le marquage routier.

### **6.1.2. Véhicules de service**

- Ramu 101 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Subaru) – Unité proximité
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301(fourgon police VW) – Police-secours
- Ramu 401(voiture banalisée Opel) – Service police
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Section Prévention/Proximité
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon signalisation Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 602 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 603 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Proximité
- 4 cycles (Weeler) – Police-secours, brigade cycliste

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre du service, ces véhicules ont parcouru 169'479 km.

## **6.2. Unité Garde-parcs**

Outre le contrôle des zones de parage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes ...)
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- la mission de patrouilleurs scolaires ;
- un appui lors de manifestations dans le domaine de la circulation, du stationnement et de la prévention ;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- 130 heures ont été effectuées pour la police des déchets (tâches optionnelles pour la Ville de Pully)

## 7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



Chef de la Police administrative  
Adjudant Pierre Mullener

Dirigée par un sous-officier supérieur, membre de l'Etat-major, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / téléphone, le renseigner, voire le diriger vers une entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB) ;
- Remettre les documents nécessaires pour l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente d'alcool, tombolas, etc. ...) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

### 7.1. Chancellerie

#### 7.1.1. Rapports de renseignements établis sur réquisition de :

Préfecture de Lavaux ou Ministère public	90
Office fédéral des migrations	18
Divers services officiels	234
<b>Total</b>	<b>342</b> (2013 : 286)

#### 7.1.2. Rapports transmis à l'intention de :

Préfecture de Lavaux-Oron	825
Ministère public + Tribunal des mineurs	432
Service des automobiles	1'015
Police cantonale vaudoise	1'159

Office fédéral des migrations (ODM) & Service de la population	18
Office des Poursuites	364
Divers services officiels	235
<b>Total</b>	<b>4'048</b> (2013 : 4'031)

## **7.2. Réception**

Durant l'année 2014, quelque 10'000 personnes se sont présentées à la réception du poste de police alors qu'environ 16'000 citoyens ont contacté la Police administrative par téléphone.

1'181 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

### **7.2.1. Permis de pêche**

<b>Permis de pêche</b>	<b>CHF</b>	<b>420.00</b>
Depuis 2013 les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur		

### **7.2.2. Cartes journalières CFF pour les citoyens de Pully**

1'277 cartes journalières ont été vendues	<b>CHF</b>	<b>51'080.00</b>
---	------------	------------------

### **7.2.3. Inspection des champignons**

Dans le cadre de son activité, le sgtm Bujard a procédé au contrôle de :

- 37 récoltes, composées de 74 espèces pour un poids total de 29.12 kg ;
- 11 récoltes contenaient des variétés toxiques ou mortelles.

A de nombreuses reprises il a été appelé par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

### **7.2.4. Objets trouvés**

Objets enregistrés	397
Objets restitués aux ayants droit	178
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	28
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	73
L'ensemble des récompenses s'élève à	<b>CHF 2'944.00</b>
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	<b>CHF 7'939.70</b>

### **7.3. Police du commerce Ville de Pully**

#### **7.3.1. Taxes sur les spectacles**

Club Mini-train	CHF	4'600.00
Spectacles, conférences, bals	CHF	194.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>4'794.00</b>

#### **7.3.2. Lotos**

Aucun loto organisé en 2014

#### **7.3.3. Tombolas**

Autorisations délivrées	19	
Taxes perçues	CHF	2'547.60

#### **7.3.4. Etablissements publics au bénéfice de licences**

Cafés-restaurants	24
Cafés-restaurants saisonniers	1
Tea-rooms sans alcool	4
Buvettes diverses	5
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	14
Patentes pour la vente au détail de tabac	27
Autorisations spéciales	2

#### **7.3.5. Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics**

Taxes perçues	CHF	4'417.50
---------------	-----	----------

#### **7.3.6. Marchés de Pully**

Marchands à l'année	CHF	7'887.50
Marchands occasionnels	CHF	890.00

#### **7.3.7. Utilisation / anticipation du domaine public**

Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet	CHF	3'300.00
Musiciens des rues / pantomimes / stands divers	CHF	3'830.00

Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues	CHF	15'345.00
Autorisations de parquer pour les entreprises	CHF	3'150.00

### **7.3.8. Taxe de séjour**

<b>Montant encaissé</b>	CHF	<b>38'523.60</b>
-------------------------	-----	------------------

### **7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)**

Personnes inhumées à la ligne au cimetière de Chamblandes	15
Personnes inhumées en tombes cinéraires et en columbarium	33
Personne inhumée au cimetière des Monts-de-Pully	1
Personnes inhumées au Jardin du souvenir	47
Personnes décédées sur la commune de Pully	66
Personnes décédées sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	1
Personnes inhumées en concessions de corps	10
Personnes inhumées en concessions cinéraires	6
<b>Montant des taxes d'inhumation, ventes de concessions et prolongations</b>	<b>CHF 57'185.00</b>

## **8. BUREAU DES CONTROLES**

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc) et de tenir à jour les statistiques.

### **8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)**

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
<b>Amendes d'ordre (AO)</b> (sans vitesse)	<b>9'451</b> (2013 : 7'947)	7'954	808	425	264
AO par Police-Secours + Prox	4'638				
AO par ASP	4'813				

### **8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)**

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons, en Ville de Pully.

### 8.2.1. SAT – Vitesse (annexe 5)

Nombre de contrôles	190	(2013 : 156)
Nombre de véhicules recensés	4'165'541	(3'503'357)
Nombre de véhicules en infraction	5'963	(4'961)
Dépassement vitesse plus de 15 km/h.	39	(32)
Dépassement vitesse plus de 25 km/h	4	(3)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.14	(0,14)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	30	377'657	119	0.03
Clergère	27	727'957	2'299	0.31
Damataire-Sud	25	577'042	441	0.07
Désertes-Port	21	471'185	707	0.15
Lavaux-Tirage	22	541'189	1'255	0.23
Ramuz-Chamblandes	29	556'745	410	0.07
Ramuz-Préau	36	913'766	732	0.08
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>4'165'541</b>	<b>5'963</b>	<b>0.14</b>

### 8.2.2. SAT - Signalisation lumineuse (annexe 6)

Nombre de contrôles	190	(2013 : 156)
Nombre de véhicules recensés	4'165'541	(3'503'357)
Nombre de véhicules en infraction	345	(307)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.008	(0,008)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	30	377'657	35	0.009
Clergère	27	727'957	16	0.0021
Damataire-Sud	25	577'042	60	0.0103
Désertes-Port	21	471'185	29	0.0061
Lavaux-Tirage	22	541'189	147	0.0271
Ramuz-Chamblandes	29	556'745	44	0.0079

Ramuz-Préau	36	913'766	14	0.0015
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>4'165'541</b>	<b>345</b>	<b>0.0082</b>

### **8.3. Commission de police**

Elle a traité 1'072 cas.

La Commission de police a :

prononcé 1'042 amendes par voie d'ordonnances pénales, soit :

- 883 pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
- 159 pour des dénonciations sur fonds privés ;

citée 30 contrevenants :

- 13 amendes par ordonnances pénales ou par ordonnances pénales rendues par défaut ;
- 3 prestations au travail ;
- 10 réprimandes (mineurs) ;
- 4 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 647 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années.

D'autre part, 194 ordonnances de conversion ont été prononcées.

### **8.4. Montants encaissés**

#### **8.4.1. Parcage en Ville de Pully**

Produits Horodateurs / Parcomètres	CHF	290'827.50
Paiements cartes cash / ce mode de paiement a été supprimé dès janvier 2014	CHF	6.18
Macarons résidants	CHF	263'550.00
Parking des Alpes / Abonnements	CHF	9'855.00
Autorisations pour entreprises effectuant des travaux	CHF	3'150.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>567'388.68</b>

#### **8.4.2. Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes**

Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	CHF	496'470.00
Radar mobile	CHF	556'460.00
Radar fixe / surveillance automatique des feux	CHF	349'860.00

### Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	CHF	141'319.10
Infractions sur fonds privé	CHF	38'924.80
Revenu brut des amendes encaissées, y compris les frais de procédure (sentences, contentieux)	<b>CHF</b>	<b>1'016'540.00</b>

### **8.5. Actions administratives**

Commandements de payer enregistrés	<b>1629</b>
Commandements de payer notifiés	<b>1052</b>
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	<b>89</b>
Notifications administratives pour instances diverses	<b>63</b>

## **9. CONCLUSION**

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2014 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2014 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 18 mai 2015.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



G. Reichen



Le secrétaire



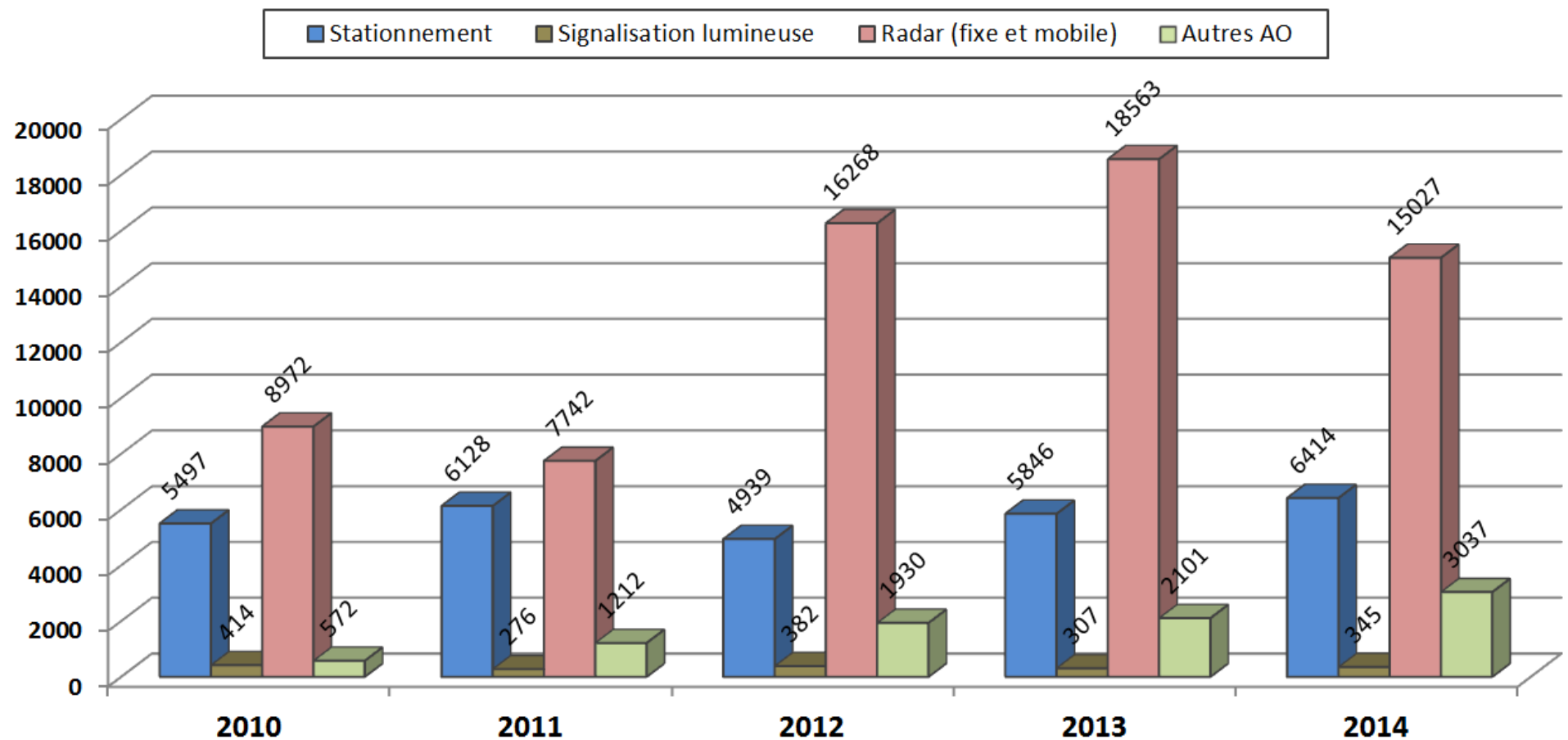
D-H Weber



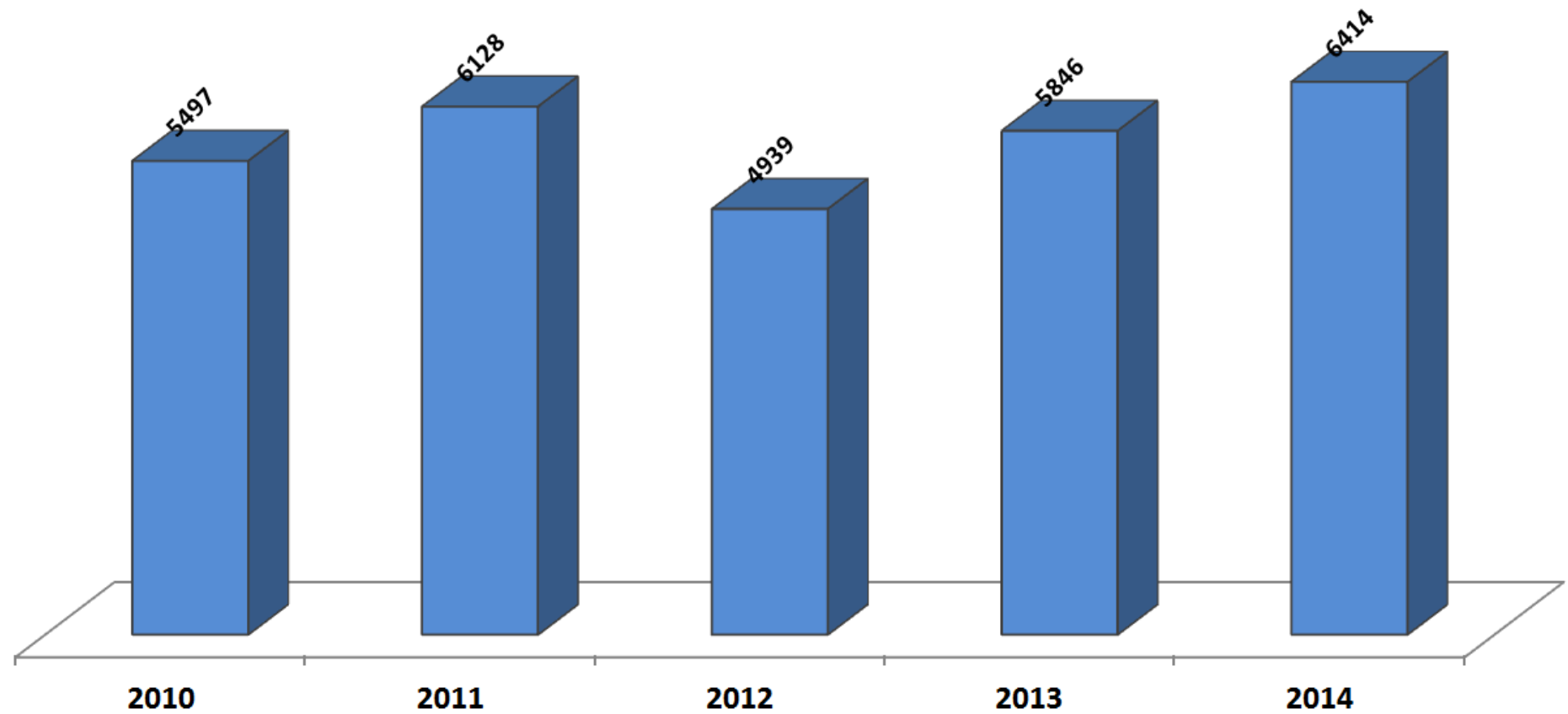
## ANNEXE 1

Sécurité publique Est Lausannois		COMPTES 2014 PAR NATURE		
		Comptes 2014	Budget 2014	Ecart
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>9'337'464.84</b>	<b>9'641'618</b>	<b>-304'153.16</b>
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>7'672'507.55</b>	<b>7'935'300</b>	<b>-262'792.45</b>
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	14'112.50	21'000	-6'887.50
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION	5'946'078.90	6'063'000	-116'921.10
303	ASSURANCES SOCIALES	512'196.90	535'800	-23'603.10
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	927'731.55	1'000'000	-72'268.45
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	88'617.90	101'000	-12'382.10
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	24'313.40	26'700	-2'386.60
309	AUTRES CHARGES AUTORITES ET PERSONNEL	159'456.40	187'800	-28'343.60
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>1'302'738.84</b>	<b>1'450'198</b>	<b>-147'459.16</b>
310	IMPRIMES, FOURNITURES BUREAU ET ENSEIGNEMENT	53'888.32	65'100	-11'211.68
311	MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	171'337.33	198'193	-26'855.67
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLE	48'324.00	65'000	-16'676.00
313	AUTRES FOURNITURES ET MARCHANDISES	1'581.10	1'800	-218.90
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	162'478.33	206'100	-43'621.67
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS	84'797.11	94'750	-9'952.89
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES D'UTILISATION	238'000.00	238'025	-25.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE	536'160.15	575'720	-39'559.85
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	6'172.50	5'510	662.50
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>103'300.00</b>	<b>103'300</b>	
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	103'300.00	103'300	
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES</b>	<b>551.95</b>	<b>2'500</b>	<b>-1'948.05</b>
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	551.95	2'500	-1'948.05
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>299.00</b>	<b>320</b>	<b>-21.00</b>
366	AIDES INDIVIDUELLES	299.00	320	-21.00
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX</b>	<b>258'067.50</b>	<b>150'000</b>	<b>108'067.50</b>
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUELEMENT	258'067.50	150'000	108'067.50
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>9'337'464.84</b>	<b>9'609'920</b>	<b>-272'455.16</b>
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>	<b>6'374.40</b>	<b>9'000</b>	<b>-2'625.60</b>
422	REVENUS DES CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER	724.40		724.40
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5'650.00	9'000	-3'350.00
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES</b>	<b>2'129'819.31</b>	<b>1'643'445</b>	<b>486'374.31</b>
431	EMOLUMENTS	17'942.50	14'000	3'942.50
433	PRODUIT EXTRAORDINAIRE	9'278.90		9'278.90
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	81'035.20	84'845	-3'809.80
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	374'065.50	244'600	129'465.50
437	AMENDES	1'647'497.21	1'300'000	347'497.21
<b>44</b>	<b>PART A DES RECETTES CANTONALES</b>	<b>2'906.25</b>		<b>2'906</b>
441	PART A LA TAXE CANTONALE DE SEJOUR	2'906.25		2'906.25
<b>45</b>	<b>PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES</b>	<b>7'198'364.88</b>	<b>7'957'475</b>	<b>-759'110</b>
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	7'198'364.88	7'957'475	-759'110.12

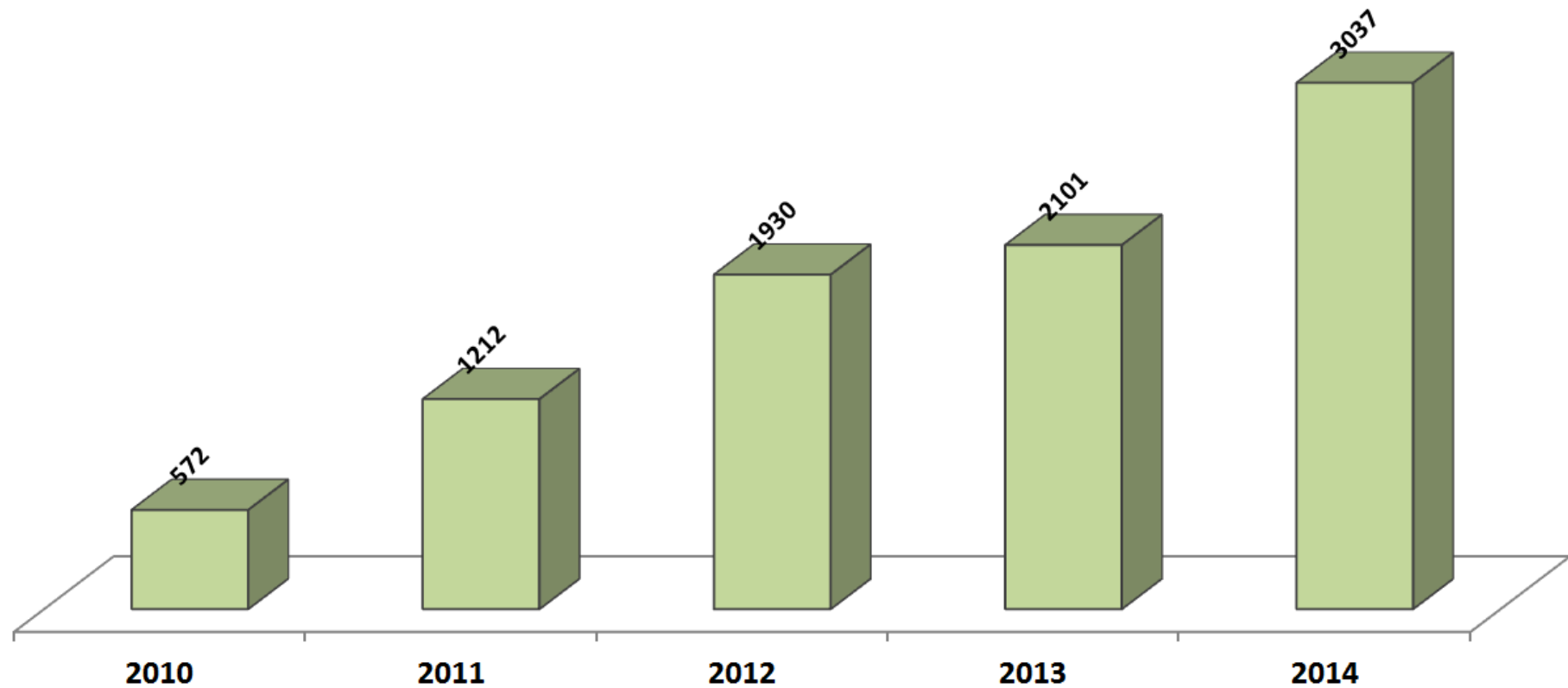
## STATISTIQUES DES AMENDES D'ORDRE PAR GENRE, DE 2010 À 2014



## STATISTIQUES DES AO POUR STATIONNEMENT, DE 2010 À 2014

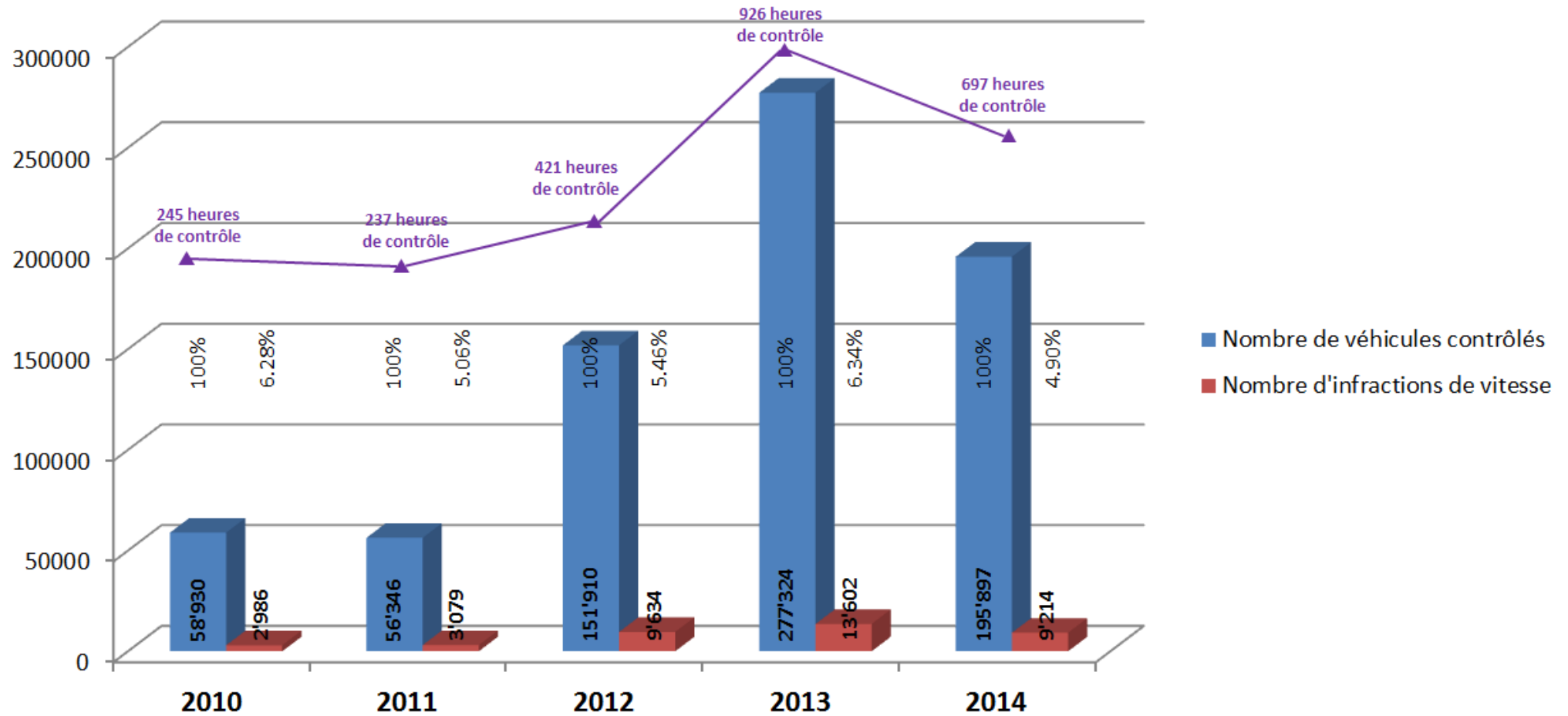


## STATISTIQUES DES AUTRES AO, DE 2010 À 2014

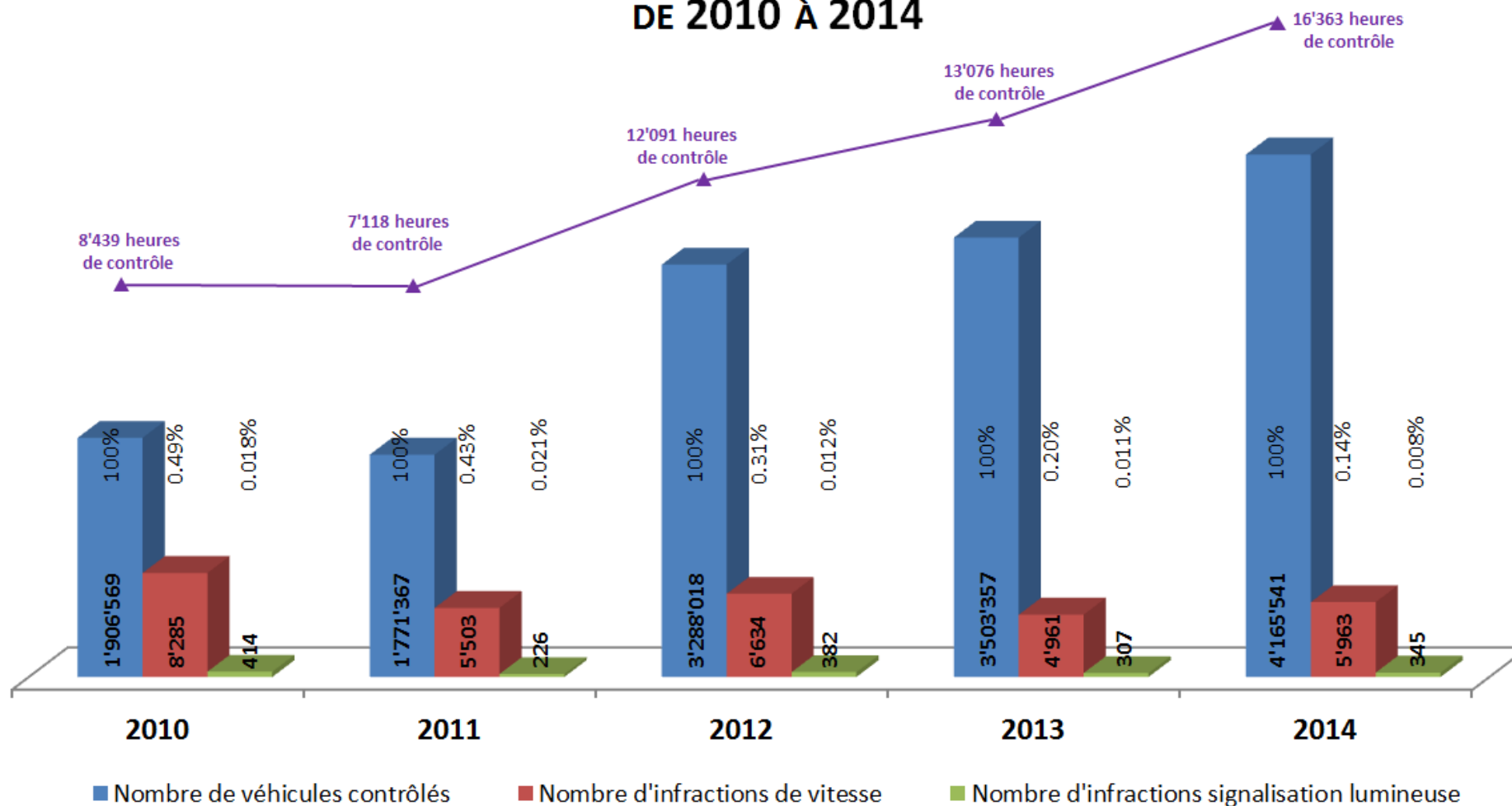


ANNEXE 5

## RADAR MOBILE TOUTES COMMUNES CONFONDUES, DE 2010 À 2014



## STATISTIQUES DE LA SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC, DE 2010 À 2014



## GRAPHIQUE DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

